

## CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE CARTE EUROPEENNE D'ARME A FEU

Dans le cadre d'une première demande, d'une prorogation, d'un ajout ou d'un retrait d'une arme déjà autorisée, déclarée ou enregistrée, la réglementation en vigueur prévoit que les demandes de cartes européennes d'armes à feu doivent comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire « Cerfa » **original** n° 10832\*03 renseigné, téléchargeable sur le site service public à l'adresse suivante :  
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R1498.xhtml>
- **Dans le cadre d'une prorogation, d'un ajout ou d'un retrait d'arme, présenter la carte.**
- Une photocopie de la pièce d'identité recto-verso (CNI, passeport, titre de séjour)
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (de type facture EDF, téléphone)
- Deux photos d'identité homologuées récentes (***uniquement pour une première demande***)
- Si arme soumise à déclaration ou à enregistrement : copie du récépissé délivré par le Préfet
- Si arme soumise à autorisation : copie de l'autorisation délivrée par le Préfet.

### ***Si une tierce personne fait la démarche pour le demandeur :***

- Une procuration est à établir par le demandeur, datée et signée, autorisant un tiers à déposer le dossier de demande et/ou récupérer la carte européenne d'armes à feu accompagnée de sa pièce d'identité.

**Depuis le 21 mars 2016 le guichet des armes est définitivement fermé en préfecture.**

**Voici les nouvelles modalités à partir de la date précitée:**

### **1/ Pour le dépôt de vos dossiers complets :**

- Une boîte aux lettres est à votre disposition à l'entrée de la préfecture de Cergy.

**OU**

- Transmission de vos dossiers **complets** par courrier, accompagnés de vos coordonnées téléphoniques et courriel, à l'adresse suivante :

**Préfecture du Val-d'Oise  
Cabinet du préfet  
Pôle polices administratives  
5 avenue Bernard Hirsch – CS 20105  
95010 CERGY-PONTOISE CEDEX**

**2 / Pour le retrait des cartes européennes en préfecture de Cergy :**

**- Sur rendez-vous uniquement, aux numéros suivants :**

Pour l'arrondissement Pontoise : 01 34 20 26 17

Pour les arrondissements de Sarcelles et d'Argenteuil : 01 34 20 95 77

**Aucune carte européenne ne sera transmise par courrier.**